

Commentaires Préliminaires du MSC sur l'Évaluation du CSA
Atelier sur les résultats préliminaires
Réunion du GC/Bureau du CSA 29 novembre 2016

Concernant le calendrier:

Etant donné que les résultats préliminaires ne sont arrivés que mercredi dernier, la traduction n'a pu être prête que pour le week-end. Par conséquent, nos commentaires sont très préliminaires et il faut prévoir de laisser le temps pour la consultation interne et le retour de commentaires par écrit.

Ce point souligne encore une fois le fait que la date du 10 de Février retenue pour la réunion où sera discuté le premier Avant-projet du rapport d'évaluation est très proche, si la version définitive de l'Avant-projet n'est publiée que le 31 janvier. Il n'y aura assez de temps pour la traduction et la consultation. Par conséquent, nous proposons que la réunion du GC / Bureau consacrée au projet d'évaluation se tienne une semaine plus tard, autour du 17 Février.

Quelques observations préliminaires sur les conclusions préliminaires:

Le mandat de l'évaluation porte sur la question de savoir si le CSA a fait des progrès, en ligne avec sa vision et son rôle établi lors de la réforme du CSA de 2009. Ce n'est donc pas la réforme qui est évalué, mais le fait de savoir si celle-ci a été effectivement mise en œuvre et comment améliorer le CSA dans l'esprit de sa réforme.

Le document est assez descriptif et documente les réponses aux questions de l'évaluation, mais n'offre pas vraiment des analyses ni les évalue. Le document est donc peut-être plus conçu comme un élément à partager entre membres et participants du CSA, mettant en commun les premières impressions de l'équipe d'évaluation et de susciter des commentaires à leur sujet.

Nous avons constaté et apprécions le fait que, dans ce sens, un certain nombre de remarques et de préoccupations de notre part ont été intégrées dans le document, pour discussion et analyse future.

Certains aspects clés sont cependant toujours manquants et devraient être inclus dans la suite des travaux:

- La question de savoir si le CSA contribue à la réalisation de la vision doit inclure sa contribution à la réalisation progressive du droit à une alimentation adéquate. Cette partie importante ainsi que toute la dimension relative aux droits est manquante dans l'analyse telle qu'elle est présentée à ce jour.
- L'évaluation se réfère aux six rôles du CSA, ce qui est important, mais ne les analyse pas systématiquement.
- La question du genre est manquante: il est très important d'analyser la manière dont l'égalité des genres, l'autonomisation des femmes et les droits des femmes ont été discutées au sein du CSA et quels ont été les résultats de ces discussions.
- Le rôle des Etats membres et leur implication au sein du CSA à Rome ne sont pas suffisamment pris en compte. Compte tenu de leur rôle clé essentiel en tant que les membres et décideurs au sein du CSA, il est des important d'évaluer les réalisations, mais aussi les limites de leur participation.
- La question des conflits d'intérêts possibles est également manquante dans la version actuelle.

Certains faits doivent être corrigées. Par exemple l'engagement des autres organes de l'ONU en dehors des ABR est bien existant, à travers le réseau de la société civile SCN ou le Forum d'experts de haut niveau, et ces partenaires sont fortement impliqués. Egalement le fait que les quatre sièges du MSC se réfèrent uniquement au Groupe consultatif du CSA et non à la participation dans les GTCNL.

Certains aspects ont besoin d'une analyse plus complète, en particulier les parties relatives au Suivi, à la Convergence et la coordination des politiques. Ils devraient être évalués par rapport à ce qui était prévu dans la réforme et doit tenir compte à la fois des progrès accomplis et identifier les obstacles à la réalisation.

En ce qui concerne le MSC lui-même: nous allons travailler davantage avec l'équipe d'évaluation et continuer à lui fournir les informations nécessaires. Mais nous attendons également que l'évaluation tienne compte d'une manière plus complète des contributions des organisations de la société civile au CSA, par le biais du MSC. Nous nous attendons également à des recommandations qui aident à renforcer et à élargir la participation de tous les secteurs sociaux du MSC dans les processus du CSA.

Les points clés MSC tel que présentes lors de la Session Plénière finale de la CSA 43 comprennent les considérations suivantes :

Le CSA est à la croisée des chemins: Nous avons vu au cours des deux dernières années et également au cours de cette session, qu'il y a deux voies à suivre qui s'offrent au CSA: soit il continue à laisser s'éroder la réforme du CSA, soit il opte pour un renforcement du CSA dans l'esprit de sa réforme. Les huit tâches clés sont:

Affirmer la vision du CSA: le CSA est déterminé à contribuer à la réalisation progressive du Droit à une alimentation adéquate/suffisante. La centralité des Droits humains, en particulier l'indivisibilité, l'universalité, l'interdépendance et l'indissociabilité de tous les Droits humains sont des points fondamentaux pour le CSA. Il est impossible de parvenir à la réalisation du Droit à l'alimentation sans également respecter, protéger et réaliser les Droits de la femme.

Veiller à ce que l'action du CSA ne soit pas diluée. Tout le monde est invité à contribuer au CSA. Mais une attention particulière doit être accordée aux organisations de petits paysans et de producteurs d'aliments à petite échelle, de travailleurs dans l'agriculture et dans l'agroalimentaire, qui sont les plus importants contributeurs à la sécurité alimentaire et à la nutrition à l'échelle mondiale, mais qui constituent souvent également les groupes ayant le plus fort risque de souffrir d'insécurité alimentaire. Cette focalisation ne doit pas être perdue.

Renforcer l'utilisation et l'application des résultats du CSA: sans un engagement beaucoup plus fort de la part de tous les acteurs au sein du CSA afin de réellement mettre en pratique les décisions et instruments du SCF, le CSA finira par perdre sa pertinence.

Développer et activer le Mécanisme de suivi du CSA, notamment en encourageant la réalisation d'événements nationaux et régionaux autour du Suivi et la promotion de la tenue régulière d'Evénements thématiques mondiaux sur le Suivi, au cours des Sessions plénières du CSA.

Traiter les questions les plus pertinentes pour la sécurité alimentaire et la nutrition et ayant un intérêt particulier pour les producteurs d'aliments à petite échelle, pour les travailleurs dans l'agriculture et dans l'agroalimentaire ainsi que pour les autres porteurs de droits. Les fonctions du CSA dans le domaine de la convergence et de la cohérence des politiques exigent que les membres et les participants n'aient pas peur d'aborder des sujets qui sont controversés ou complexes. Les négociations sur ces thématiques doivent être sérieuses. Nous espérons vivement que cette attitude prévaudra dans les prochaines discussions sur le PTPA.

Veiller à ce que toute organisation qui est intéressé par participer au CSA soit obligée de choisir à quelle catégorie de participants elle veut appartenir, conformément au Document de Réforme du CSA, et que sa participation se fasse ensuite par le biais du Mécanisme approprié (MSC, MSP)

Clarifier les modalités de la participation du secteur privé et des entreprises au sein du CSA et concevoir et mettre en oeuvre de solides garde-fous afin de protéger l'espace des influences indues et des conflit d'intérêts, afin de garantir que les problématiques concernant les porteurs de droits sont toujours prioritaires par rapport à celles d'autres acteurs, défendant des intérêts privés. Les actions au sein de cet espace doivent toujours être en ligne avec le principal mandat du CSA, qui est celui de réaliser la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Mettre en place une structure de financement solide et durable pour le CSA, qui reflète le soutien apporté par tous les membres et par les Agences basées à Rome (ABR) au CSA, afin de pouvoir garantir la pleine mise en oeuvre du PTPA tel qu'il est convenu. Le CSA doit être financé par des fonds publics.

L'intégrité du PTPA est un aspect important, un CSA dont l'action serait pilotée en fonction des contributions des donateurs serait un CSA faible.